VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la
Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 2 novembre 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

89, 2e-et-3e Rang de Colombourg
Lots 4 264 220, 4 264 221 et 4 049 598
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

→ Autoriser une opération cadastrale sur le lot 4 264 221 permettant la création d'un lot d'environ 5 000 m² (droits acquis reconnus par Avis de conformité de la CPTAQ selon les articles 32.1, 101 et 103 de la LPTAA) avec une profondeur moyenne de 56,42 au lieu de 75 m² tel que prescrit au règlement de lotissement 07-081 et ses amendement de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 novembre 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2e-et-3e Rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 14 octobre 2026

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca